Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_164-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PLEUMELEUC

N° Délibération CC/2026/164

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Pleumeleuc a confié l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à l'entreprise SAUR, aux termes d'un contrat de délégation de service public, entré en vigueur le 1er janvier 2021, pour une durée de 12 ans.

Depuis le 1er janvier 2025, la compétence assainissement a été transférée à Montfort Communauté impliquant sa substitution de plein droit dans l'ensemble des droits et obligations attachés à cette compétence.

L'entreprise DLB Traiteur dispose, pour son établissement situé ZA du Bas Houet à Pleumeleuc, d'une convention fixant les conditions de rejet des effluents au réseau d'assainissement de la

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_164-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

commune de Pleumeleuc. Un avenant à cette convention de rejet est mis en place afin de prendre en compte les évolutions des rejets de l'établissement DLB Traiteur au réseau d'assainissement de la commune de Pleumeleuc.

Les dispositions tarifaires apportées par l'avenant à la convention de rejet de l'entreprise DLB Traiteur sont intégrées, par avenant, au contrat de délégation de service public de la commune de Pleumeleuc. Les redevances relatives à la rémunération du concessionnaire sont modifiées de la façon suivante (valeurs en date du 1er janvier 2020) :

- Part proportionnelle aux m3 consommés (M) : M = 0,391 € HT /m3
- Part proportionnelle aux KG de DCO (K) : K =0,773 € HT/Kg de DCO

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 11 juillet 2024, concernant le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2025 et les modifications statutaires,
Vu l'avenant N°1 à la convention fixant les conditions de rejet des effluents au réseau d'assainissement de la société DLB Traiteur,
Considérant la nécessité de mettre en place un avenant au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de Pleumeleuc.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adoption de l'avenant N°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de Pleumeleuc,
- autorise le Président à signer cet avenant.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,